

Assemblée générale – le 24 janvier 2019

L'assemblée a débutée à 16 h 02.

Confrère Fields lit la motion en anglais et confrère LeBlanc lit la motion en français.

Motion d'annuler le fonds de grève :

ATTENDU QUE la section locale 60018 du Syndicat des services gouvernementaux contribue à un taux de 5.00 \$ par mois, et ce, au fonds de grève, afin de fournir du soutien aux membres qui participent aux grèves; et

ATTENDU QUE le concept fondamental du fonds de grève est de soutenir financièrement les membres qui participent aux grèves en tenant compte du fait que le fonds de grève renforce la solidarité de nos membres, mais ne peut jamais la remplacer.

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE la section locale 60018 du Syndicat des services gouvernementaux cesse de contribuer une retenue mensuelle de 5.00 \$ pour le fonds de grève et que les membres puissent être en mesure de gérer leurs propres finances en cas de grève.

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE si la motion est acceptée, les déductions cesseront le plus tôt possible.

Confrère Fields fait part aux membres que ces derniers doivent lever la main et se lever lorsqu'ils ont des questions ou des commentaires pour qu'ils soient reconnus parmi le groupe, pour ne pas qu'il y ait de confusion et pour que seulement une personne parle à la fois.

Confrère Fields demande qui présente la motion : Darlene Boudreau, appuyée par Serge Savoie.

Question de la salle : « Est-ce que les personnes qui veulent annuler le fonds de grève sont en mesure de fournir leur justification? »

Réponse : « Le problème ne survient pas du 5.00 \$, mais plutôt du manque d'information et de direction. De quel montant s'agit-il? Est-ce que cela augmente continuellement, et ce, sans fin? Est-ce qu'un montant devrait être établi en vue de l'arrêter? »

Confrère Fields explique qu'il y a des recommandations au sujet du fonds de grève que les membres ont voté d'adopter en 2017, et ce, à l'Assemblée générale annuelle. Confrère Fields fournit des copies aux membres présents.

Confrère Leblanc lit la recommandation no. 7 : « Lorsque 10 jours de grève ont été fournis par l'accumulation de 160,000.00 \$ dans le fonds de grève (environ 4.1 ans de la première retenue), nous devrions songer à annuler ou diminuer les retenues et/ou augmenter le montant payable pour chaque jour de grève. »

Question de la salle: « Ces recommandations proviennent de quelle source? »

Conseur LeBlanc : « Les recommandations sont survenues lors de l'Assemblée générale en 2017 et les membres ont voté d'adopter ces recommandations. »

Commentaire de la salle : « Il est difficile de trouver les renseignements en ligne. Je pense que si nous discutons du fonds de grève, le Conseil du trésor va se moquer de nous. »

Question de la salle : « Il semble y avoir une entente de le garder, mais pour combien et quelle serait la durée? Nous avons besoin de l'appui lors de négociations. »

Commentaire de la salle : « En se basant sur les expériences du passé, nous avons des grèves tournantes — nous obtenons 75 \$ de l'AFPC nationale — je pense que ce que nous recevons de l'AFPC nationale en plus et ce que nous avons actuellement est suffisant. Il s'agit d'un bon supplément de rémunération — peut-être une journée et demie de grève en se basant sur le passé et je ne pense pas que cela change. »

Commentaire de la salle : « Il y avait des lettres pour les personnes occupant des postes essentiels lors des dernières négociations. »

Consœur Doucet : « Le président national actuel a indiqué que nous sommes prêts pour une grève et il s'agirait d'une grève générale. Avec les fonds national de l'AFPC que nous avons à l'heure actuelle, il y a seulement des fonds suffisants pour payer 75 \$ au cours des premiers 7 jours. »

Question de la salle : « C'est la première fois que j'entends parler de ceci — Est-ce que cela a été partagé avec les membres? »

Consœur Doucet : « Nous n'avons plus la liste avec les positions essentielles. »

Commentaire de la salle : « Vu que les ressources humaines ont actuellement une plainte en cours, les lettres se rapportant aux positions essentielles ne seront plus envoyées. »

Commentaire de la salle : « J'étais ici en 2000 et la grève était d'une durée de 4 ou 5 jours. »

Consœur Laplante explique la différence entre une grève tournante et une grève générale. Le comité de communication au niveau régional et au niveau national fait les recommandations au sujet du type de grève qui serait le plus efficace. En situation de grève tournante, vous obtenez 60 % de votre salaire brut. En situation de grève générale, seulement 10 % des membres vont en grève. On doit donc décider où on doit aller chercher ce 10 %, et ce, pour être le plus efficace possible. Il se peut que ce soit le Centre des pensions ou il se peut que ce ne soit pas le Centre des pensions. Nous saurons seulement une fois que cela aura lieu. Le fonds de grève a été mis en place afin de couvrir ce que l'AFPC nationale n'est pas en mesure de couvrir. Elle explique l'importance des lois et des recommandations — s'il y a des changements au niveau des membres exécutifs de la section locale, il est important d'avoir, par écrit, l'historique des fonds et où ils vont. Lorsque nous avons un vote pour une grève, cela ne signifie pas nécessairement qu'une grève aura lieu, mais il s'agit d'une bonne pression. Le fonds de grève constitue une certaine réassurance qu'il y a un supplément de rémunération en plus du montant payé par l'AFPC nationale. »

Commentaire de la salle : « Si nous saurions qu'il y a une date de fin, nous ne serions pas ici. »

Commentaire de la salle : « Beaucoup d'entre nous ont des enfants. La somme de 75 \$ ne couvre que la moitié de ma journée. Ce supplément de rémunération aide ceux et celles qui vivent de paye à paye. »

Commentaire de la salle : « Trois réunions passées, j'ai été dit que certaines personnes ne sont pas en mesure de gérer leurs finances personnelles — je ne peux pas prendre ce 5 \$ pour moi-même — je ne veux pas abaisser l'union — mais si les recommandations au sujet du fonds de grève avaient été discutées lors de la dernière réunion, cela aurait répondu à beaucoup de questions. Est-ce que cela va avoir une influence sur mon vote? Je ne sais pas. Il faut adresser ce sujet maintenant et déterminer ce qui va être fait tout de suite. »

Confrère Fields : « Ces recommandations ont été mis en œuvre par un comité indépendant. »

Commentaire de la salle : « Je n'ai pas assisté à la dernière réunion, mais j'étais cependant présent à la réunion portant sur le vote de grève et la salle était pleine de membres. Visiblement, les personnes étaient en faveur. Il est à noter que beaucoup de gens vivent de paye à paye, donc pourquoi ne pas prendre avantage du supplément de rémunération? À la réunion, il a été dit que cela devait être révisé. »

Question de la salle : « Comment est dans le fonds? »

Confrère Barclay : « En date du 31 décembre, 2018, nous avons la somme totale de 80 144.79 \$. Les intérêts cumulatifs provenant de cette somme sont d'une valeur de 1 106.02 \$.

Confrère Fields : « Une motion « Oui » a été demandée et affichée pour une période de 30 jours. »

Consœur Laplante : « Vous ne pouvez pas modifier l'intention de la motion. Nous ne sommes pas en mesure de décider quoi faire lorsque vous atteignez 160 000.00 \$. Nous devons avoir une autre réunion. »

Commentaire de la salle : « La somme annuelle de 60 \$ dans ma poche n'aidera pas considérablement. Nous avons beaucoup de jeunes travailleurs qui verront probablement une grève d'ici la fin de leur carrière, donc ceci pourrait les aider. »

Confrère LeBlanc : « Je suis toujours considéré comme étant un nouveau employé au sein du Centre des pension, mais j'ai fait part de l'AFPC pour une période de 20 ans. Lors de l'Assemblée générale annuelle, lorsque ceci a été mentionné, il y avait beaucoup de questions pour lesquelles nous n'avions pas de réponses. Nous avons besoin de nous préparer pour ces genres de questions. Lors de mon embauche avec Parcs Canada, j'ai fait part de trois équipes de négociation et j'ai fait partie de trois grèves tournantes pour une période de 5 jours. Nous avons un fonds de grève et même en sachant qu'il y avait le risque de perdre notre assurance-emploi (AE), les gens étaient au courant de l'importance du fonds de grève. Si mon 5 \$ peut aider quelqu'un d'autre, j'en suis reconnaissant. Le Conseil du trésor est au courant que nous tenons la présente réunion et cela ne donne pas une bonne impression. La négociation ne va pas bien. J'ai assisté à la table pour des semaines à la fois – l'employeur ne pouvait rien faire sans un mandat. Le fonds de grève constitue un bon outil à avoir – la section locale de Parcs Canada a au-delà de 2 millions de dollars dans le fonds de grève – ceci fait en sorte que l'employeur questionne s'il veut nous pousser à une grève. Je suis nouveau ici, mais ces recommandations sont bonnes comparativement à d'autres. Nous devons penser et songer à toutes les possibilités. Nous pourrions nous présenter au travail un jour et être interdits d'entrer.

Question de la salle : « Combien d'employés? Près de 1 000. L'absence de personnes signifie le soutien pour le fonds. »

Commentaire de la salle : « Je suis en désaccord. La moitié des personnes à qui je parle ne sommes même pas au courant qu'il existe un fonds. »

Commentaire de la salle : « Si nous avions eu ceci il y a trois réunions, nous ne serions pas ici. »

Consœur Doucet : « Vous dites que vous ne l'aviez pas, mais en 2015, nous avons passé au vote pour demander de commencer le fonds de grève. Les lignes directrices n'étaient cependant pas établies à ce moment. Un comité fut créé, par la suite, et les recommandations ont passées au vote en 2017. »

Commentaire de la salle : « Les communications doivent s'améliorer. Le manque de communication ne devrait pas nuire à notre fonds de grève. Leçon apprise – adresser plus rapidement. »

Confrère Fields : « Est-ce que quelqu'un désire se porter volontaire pour aider avec les communications? »

Question de la salle : « En ce qui concerne la grève tournante, est-ce que je peux recevoir le fonds de grève si je suis admissible au 60 %? »

Consœur Laplante : « Nous ne nous servons pas du supplément de rémunération dans ce cas puisque vous atteignez presque la paye à 60 %. »

Confrère Fields : « Est-ce que nous pouvons passer au vote maintenant? »

Consoeur Laplante : « Lisez la motion. Vous avez quatre bureaux de vote. Une fois le vote en vigueur, vous devez vous mettre en ligne et inscrire oui ou non. Nous allons compter les votes et revenir avec les résultats. »

Question de la salle: « Est-ce que les résultats seront partagés avec tout le monde? »

Consœur Doucet : « Oui, mais sur le babillard – nous ne pouvons pas utiliser le courriel de l'employeur.

Question de la salle : « Est-ce que vous pouvez l'afficher sur le site Web du SSG? »

Consœur Doucet : « Oui, nous pouvons l'afficher. »

Confrère LeBlanc lit la motion à nouveau.

ATTENDU QUE la section locale 60018 du Syndicat des services gouvernementaux contribue à un taux de 5.00 \$ par mois, et ce au fonds de grève, afin de fournir du soutien aux membres qui participent aux grèves; et

ATTENDU QUE le concept fondamental du fonds de grève est de soutenir financièrement les membres qui participent aux grèves en tenant compte du fait que le fonds de grève renforce la solidarité de nos membres, mais ne peut jamais la remplacer.

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE la section locale 60018 du Syndicat des services gouvernementaux cesse de contribuer une retenue mensuelle de 5.00 \$ pour le fonds de grève et que les membres puissent être en mesure de gérer leurs propres finances en cas de grève.

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE si la motion est acceptée, les déductions cesseront le plus tôt possible.

« Pour résumer, si vous désirez garder le fonds de grève, vous écrivez *Non* et si vous désirez y mettre fin, vous écrivez *Oui*. »

Le vote a eu lieu à quatre bureaux de vote.

Consœur Laplante: « Dernière chance – est-ce que vous avez tous eu la chance de voter? »

Les votes ont été maqués.

Confrère Fields: « Nous avons effectué et complété le compte des votes et nous avons 89 % des votes qui sont en faveur de garder le fonds de grève. Est-ce que je peux avoir une motion pour détruire les votes? »

Motion fournie par Mike LeBlanc

Motion appuyée par Odette Babineau

Tous en faveur. Les votes sont détruits.

Question du plancher : « Combien de personnes ont voté? »

Consœur Laplante : « Nous avons 18 votes. »

Question du plancher : « Est-ce suffisant pour un quorum? »

Confrère Fields : « Oui, cela est suffisant. »

Consœur Laplante : « Merci d'avoir assisté. Vous pouvez maintenant partager avec vos collègues. »

Confrère LeBlanc : « Est-ce possible d'avoir une motion pour la clôture? »

Motion fournie par Pierre

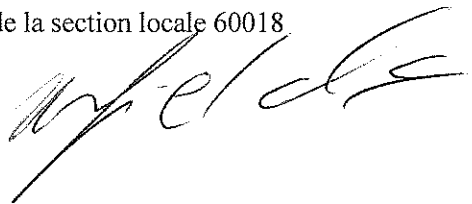
Motion appuyée par Serge

Séance levée.

Procès-verbal présenté par: Jennifer LeBlanc

Approuvé par : Membres exécutifs de la section locale 60018

Président : Matthew Fields

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. Fields', is written over the printed name 'Matthew Fields'.

